

Mémoires

Histoire d'un enfant de Pléherel

L'histoire d'un enfant de Pléherel qui partit faire fortune aux Indes et mourut dans la chambre de l'évêque de Saint-Brieuc, riche et honoré... du moins le croyait-il...

Première Partie De Pléherel à Pondichery

Les archives de famille renferment la plupart du temps des actes notariés rébarbatifs. Mais il arrive d'y trouver des lettres jaunies, des notes d'affaire, des billets griffonnés, qui donnent au curieux du passé l'envie de recoudre les lambeaux de l'existence de celui qui naguère les écrivit... Traçons donc la silhouette de ce vieil oncle disparu à l'orée du siècle passé et dont nous ne connaissons jamais, sans doute, le visage.

Jean Georges Droguet naquit à Pléherel le 24 février 1729, quatorzième et dernier enfant de noble maître Pierre Droguet, sieur des Champs, et d'honorable femme Marie Paulmier, dame de la Villeaulne.

Notre garçon vit le jour au manoir de la Vicomté que son grand-père Charles Droguet de la Brousse, né à Tresselin, procureur fiscal de la vicomté de Pléherel, avait rebâti de ses propres deniers, à la place d'un manoir ruineux, au bord d'un vieil étang, rongé par les vents du large, que les barons de la Hunaudaye, depuis toujours vicomtes de Pléherel, avaient abandonné à leurs officiers de justice.

Le même jour, il fut porté sur les fonts baptismaux par maître Pinault de la Touche et Jeanne Fermal, demoiselle du Bourg, et je ne doute pas que ses oncles, les abbés Droguet et Paulmier qui versèrent l'eau bénite sur le front du nouveau chrétien, ne lui aient montré, au sortir de la vieille église, le phare du Cap Fréhel qui, depuis trente ans déjà, indiquait aux vaisseaux de Saint-Malo les prémices de la route des Indes.

J'ignore si ses douze frères et sœurs, alors vivants, assistèrent à son baptême. Une seule de ses sœurs, Marguerite était morte à la naissance. L'aîné, Charles n'avait pas dix-huit ans.

Trouvant sa nombreuse famille trop à l'étroit à la Vicomté, maître Droguet décida en 1734 de bâtir une maison neuve près de la vieille mesure de la Villeaulne qui appartenait à sa femme, située au village de Sainte -Aide, non loin du Port à la Duc, alors petit centre commercial et administratif. Il faut dire qu'étant devenu en 1730 procureur fiscal de toutes les juridictions de la Hunaudaye s'exerçant au Chemin-Chaussée, cette nouvelle demeure le rapprochait de ses occupations.

Grâce à Dieu, la Villeaulne est toujours debout, comme la Vicomté. Maison sans ambition, maison de procureur fiscal, solide de muraille, défiant les années. Au rez-de-chaussée, larges fenêtres ouvrant sur une cour close. Lucarnes des pays du bord de mer. Aujourd'hui les lourds contrevents ont disparu. Les cheminées ont été démontées. Reste gravé sur le linteau de la porte d'entrée la date de construction : 1735. C'est là que la même année, il maria sa fille aînée à M. Fournier du Pont-Bourdais. Hélas, maître Droguet ne profita pas de son nouveau bien-être. Il y décéda le 20 octobre suivant, âgé de 59 ans. Tout le pays le conduisit à sa dernière demeure « le charnier de la Vicomté, dans le chœur de l'église ».

Jean Georges fut-il envoyé au collège de Saint-Brieuc, comme son frère Pierre, qui entrera au séminaire en 1737 entraîné par ses oncles, ou comme son autre frère François qui y mourut en 1730, jeune élève de quatorze ans. Fut-il enseigné par ses oncles, les abbés Paulmier et Droguet, prêtres habitués de Pléhérel ? Dès l'âge de sept ans, il signe fort bien son nom sur les registres paroissiaux. Plus tard, et jusqu'à un âge fort avancé, il écrira avec aisance, et je vous l'assure bien mieux que les hauts seigneurs du pays qui écrivaient... comme des cochons.

Maître Droguet n'avait pas laissé sa famille dans la misère : 500 livres de rentes constituées et plusieurs maisons à Pléhérel : la Vicomté, Tresselin, la Villeaulne, sans compter la grande « prairie noble de l'étang » dont, plus tard chaque garçon aura un morceau, selon la coutume des familles de bourgeoisie campagnarde. L'aîné, Charles sieur des Champs, lui succéda dans toutes ses charges. Pierre, le cadet entra dans les ordres, il décéda recteur de la Bouillie en 1783 au bout de trente-deux ans de ministère. Il fallait aux autres garçons aller chercher ailleurs leur pitance. Par un beau mariage, Julien s'établit à Lamballe. Il y sera commerçant. Marc s'engagea, dès 1740 comme apprenti-chirurgien de marine à Saint-Malo. Quelques années plus tard, son jeune frère Jean Georges suivit son exemple.

On ne sera pas surpris d'apprendre qu'il fallait alors peu de connaissance médicales pour être engagé ès-qualités de chirurgien par les armateurs. Jusqu'au XVIII^e siècle, l'écrivain de bord était chargé de soigner l'équipage. Autant dire qu'il le faisait fort mal. Pour remédier à cet état des choses, deux ordonnances royales de 1681 et 1717 prescrivirent que tout chirurgien embarqué sur un navire marchand de plus de vingt hommes serait examiné par des chirurgiens jurés. En vue de les moins payer, les armateurs accordaient leur préférence à des jeunes gens qui n'avaient point fini leurs études.

J'ignore la nature et la durée des premiers embarquements de Jean Georges. Un document nous apprend qu'en 1748, âgé de dix-neuf ans, il est « absent pour un voyage au long cours ». En 1751, il assiste à Lamballe au mariage de son frère Julien avec mademoiselle Bonvarlet des Longrayes. De 1752 à 1754, il navigue. Dieu seul, aujourd'hui, sait où. En 1754, il passe devant le chirurgien de l'Amirauté de Nantes, sa maîtrise de chirurgie. Sans doute avait-il pu, quelque temps, se perfectionner comme nombre de jeunes chirurgiens de marine à l'école de chirurgie de cette

ville. Quant à moi, je pense que s'il rechercha ce diplôme, qui n'était pas strictement obligatoire, malgré les ordonnances, c'est qu'il espérait, dès lors obtenir des embarquements réguliers et bien rémunérés sur les vaisseaux de la fameuse Compagnie des Indes.

En effet, Droguet séjourna douze années aux Indes Orientales. (1754 à 1766). Put-il, durant ce long séjour revenir en Bretagne? je ne sais. Lorsqu'en décembre 1757, une lettre de son frère Julien lui annonce la mort de leur mère, il lui répond par une procuration pour régler ses affaires. Ainsi apprend-il, dans Pondichéry la Magnifique, ou il louait à un Arménien une maison du Quartier Blanc, pour cent vingt-cinq roupies par an, qu'il avait hérité des vieilles «étables et salon» (sic) de la Villeaulne, qu'il loua à son frère Marc qui avait quitté la chirurgie et commandait «un vaisseau du Port de Matignon».

Dès son arrivée, Droguet avait été débarqué et affecté à l'hôpital que la Compagnie avait construit sur les quais de Pondichéry encore dans toute leur splendeur. Deux ans après lui, arrivait Lally-Tollendal, à la tête de troupes royales, chargé de reprendre contre les Anglais une lutte que Dupleix avait abandonnée. Les folles activités du baron irlandais réveillèrent les français... Voici Droguet entraîné au siège malheureux que Lally entreprit contre Madras en 1759. Qu'advint-il de notre homme lors de la prise de Pondichéry par les Anglais le 13 février 1761 après un siège épouvantable, ou Indiens comme Européens tombèrent comme des mouches? Fut-il déporté à Madras comme tant d'autres Français? Sans doute sa situation de chirurgien fut sa sauvegarde, car on mourait aussi dans les geôles anglaises. Je le trouve en mars 1762, chirurgien-major de l'hôpital de Pondichéry, alors que ce comptoir ne nous sera rendu, rasé par les Anglais, qu'un an plus tard.

Cette promotion de major portait sa solde à sept cent vingt livres par an. Sur papier, bien sûr, car la Compagnie des Indes, ruinée par les folies de Lally payait de moins en moins ses employés. En contrepartie, elle les encourageait, quel que fût leur état-civil ou militaire, à commercer pour leur compte particulier. «Les Indes, nous dit Pierre Gaxotte, étaient l'un des endroits du monde où le commerce était le plus développé. N'importe qui y trafiquait n'importe quoi. On y faisait journallement des choses que jamais on n'eût fait dans la vieille Europe...».

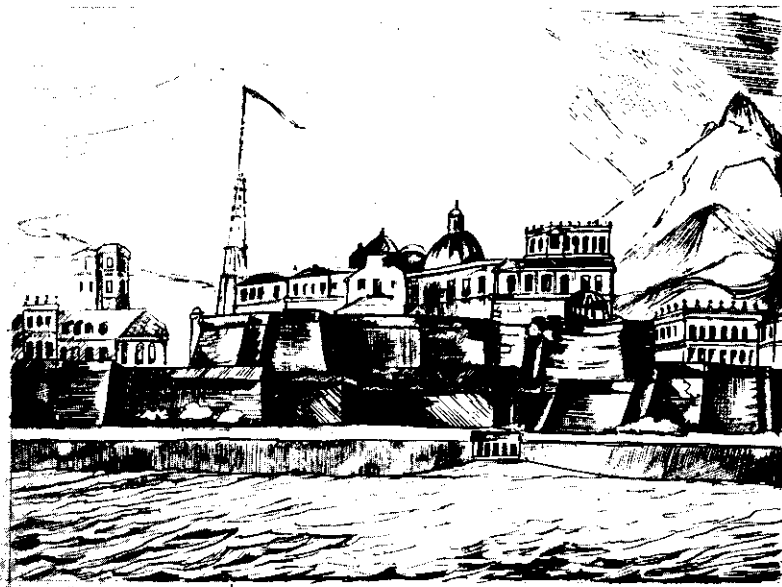
Mettant en pratique les recommandations des directeurs, Droguet, qui avoue lui-même dans une lettre à son frère Julien «qu'à part les fièvres fort diverses dans ce pays, il n'avait rien à soigner» prit l'habitude d'embarquer, pour son intérêt particulier, sur des navires cabotant le long de la côte de Coromandel. Aux agréments du voyage, il joint les profits de la «pacotille», transportant, sans frais dans ses bagages «les marchandises que lui avaient commandées ces MM. les officiers du bataillon de la Compagnie». Dans chaque comptoir, il se lie, comme n'importe quel sub-marchand officiel à l'élément cosmopolite des commerçants locaux, juifs et arméniens, qui à ses dires jouaient un rôle très important dans le commerce des Indes.

Ce n'est pas ici le lieu d'étudier en détail les affaires indiennes que mena Droguet, jusqu'à son retour en 1766. La plupart, faute de docu-

mention complète, resteraient fort obscures voire incompréhensibles. J'en citerais deux que je crois caractéristiques du savoir faire de notre chirurgien-major.

« Au camp devant Madras », il avait constaté que les officiers des régiments de Lally-Tollendal manquaient de chevaux. (On sait que Lally avait entrepris ce siège avec des troupes mal équipées). Entre deux coups de bistouri, Droguet se débrouilla pour trouver des bêtes indigènes, qu'il payait onze roupies (vingt-six livres environ). Il les revendra à MM. les officiers soixante-dix livres chaque.

Un autre jour, était arrivé devant Pondichéry l'escadre de M. de Conflans. Droguet monte à bord avec un ami nommé Jean Marec, breton comme lui, pour lors maître d'hôtel de M. de Lauriston, neveu du célèbre banquier Law, banquier lui-même aux Indes. Les deux compères aperçoivent, garnissant le gousset du chef de l'escadre, une fort belle montre. Aux Indes les montres de Paris étaient recherchées. L'idée vint à Marec d'acheter la montre de l'Amiral. Hélas, il a peu d'argent sur lui. Droguet a en poche cent soixante-quatre roupies et M. de Conflans en demande, sur le champ plus que les deux bretons peuvent fournir. Que faire? — Ah, voici un autre Breton, M. Buisson de la Vigne (le grand-père de la future madame de Chateaubriand), capitaine de vaisseau de la



Pondichéry en 1760, d'après un document communiqué par l'institut français de Pondichéry. Croquis de J.P. Le Gal la Salle.

Compagnie. Droguet l'aborde. Peut-être le connaissait-il. Vous n'auriez, pas, par hasard cinquante-deux roupies à nous prêter. Tel que vous nous voyez, mon ami Marec et moi, nous achetons la montre de l'Amiral. — Bigre, l'affaire est-elle bonne? Très certainement et nous nous flattons de la revendre sous peu avec bénéfice. — Signez-moi un billet portant intérêt, et je vous donne vos roupies. L'affaire est vite réglée. M. de Conflans, ravi (?) d'avoir vendu sa montre plus de six cents livres. Elle sera refilée, sous peu avec bénéfice par les deux compères à quelque juif qui s'en ira la vendre, mais ici je rêve un peu, à quelque maharajah du Dekkan, amoureux fou de la mécanique horlogère.

L'examen des papiers de Droguet nous montre que tout le petit monde chirurgical de Pondichéry trafiquait ainsi. C'est M. Girard, son chirurgien en second, Thomas, chirurgien ordinaire, Perrière, apothicaire de l'hôpital « mort pour être allé commercer trop loin dans les terres... » l'imprudent..., c'est son collègue Lucas, chirurgien-major à Bengatte, le sieur Visage, autre chirurgien de marine, né à Quimper, future célébrité des Indes, qui se fera corsaire et périra en mer en 1788. (Le nabab Madec en parle dans ses Mémoires). Ce sont des notables: Picot de la Motte, gouverneur de Mahé. Nicolas, conseiller au Bengatte, du Laurens, gouverneur intérimaire de Pondichéry, etc... Tous ces personnages, un jour ou l'autre, ont eu affaire avec, par, pour Droguet.

En septembre 1766, retour en Bretagne sur le d'Argenson. Avait-il senti venir l'orage? Une grave émeute éclatera à Pondichéry en 1767. Quelle fortune ramenait-il avec lui? C'est assez difficile à estimer. Son portefeuille se composait de trois sortes de valeurs. Espèces sonnantes et trébuchantes qu'un billet de sa main estime à 15.625 livres. Ce qui ne l'empêcha pas d'emprunter neuf cents livres pour payer sa traversée. Lettres de change recouvrables en France (14.000 livres) que quelques mois avant de s'embarquer il avait envoyé à son frère Julien à Lamballe. Enfin, billets à ordre et reconnaissances de dettes, tant en roupies qu'en pagodes d'or, qu'il fit enregistrer au greffe du Grand Conseil de Pondichéry (12.500 livres environ). Ces derniers d'un recouvrement fort aléatoire, il les confia à son « ami particulier » (sic) un certain sub-marchand de la Compagnie à Pondichéry nommé Germain de la Gaffignole.

Donc, 42.000 livres environ majeure partie en créances... Bien sûr, notre Droguet n'atteignit pas la grande fortune. Il n'a pas gagné dans le cœur fabuleux des plateaux indiens et des rives du Gange, l'aura d'un nabab Madec, d'un chevalier de la Touche ou d'autres illustres Bretons et Malouins qui firent, mais aussi défirent, leur fortune, à la pointe de l'épée. Mais il sut, à la pointe du bistouri, festonnant le long de la côte de Coromandel, se constituer une belle petite pelote.



Seconde partie
De Lamballe à Saint-Brieuc

« Comblé de tous les bonheurs que lui procura le retour au sein de sa famille », comme lui écrit Germain de la Gaffignole, notre chirurgien-major des vaisseaux s'installa à Lamballe chez son frère Julien, rue Courbe, dans le bel hôtel Le Maignan du Canton, qui avait appartenu à son épouse. Il y trouvait une famille bien malheureuse car madame Droguet, sa belle-sœur, était morte en couches en décembre 1754, laissant trois filles : Louise, Marie Charlotte, Jacquemine. Louise, âgée de dix-huit ans qui épousera M. Collibeaux, directeur des Fermes du Roi. Marie Charlotte, âgée de quatorze ans, qui quelques années plus tard deviendra sa propre belle-sœur. Enfin Jacquemine, qui avait tué sa mère à sa naissance, âgée de douze ans. Elle épousera en 1783 le célèbre médecin de Lamballe, le docteur La Vergne.

Et l'ami Germain de plaisanter : « Vous autres, chirurgiens, vous menez bien un métier de paresseux, qui vous laisse tout le temps de faire l'amour. Vous ne devez guère avoir à Lamballe d'autre occupation que de caresser les jeunes filles, car dans votre pays on n'est pas souvent malade... ».

En fait, Droguet caressait davantage le souvenir de ses roupies et de ses pagodes d'or laissées à Pondichéry et que l'ami Germain ne lui envoyait qu'au compte-gouttes. « Toutes les affaires ont cessé ici, faute d'argent... ». Et il s'efforçait de réaliser les lettres de change recouvrables en France. Ce n'était pas une petite affaire car les officiers des anciens régiments de Tollendal, qui composaient la majeure partie de ses débiteurs étaient de mauvais payeurs. Tout prétexte leur était bon pour contester leur signature et ils ne réglaient leur dette qu'obligés par leurs supérieurs. Je vous fais grâce des lettres innombrables que Droguet expédia dans les garnisons des quatre coins de la France... Avec plus ou moins de succès. De guerre las, il finit par se débarrasser d'un paquet de lettres de change douteuses (3.000 livres environ) qu'il céda au chevalier de la Ville Bouquais pour 1.000 livres (Probablement Jean René Bonin, le fils du conseiller au Parlement qui habitait à Lamballe chez sa grand-mère Bertho de la Ville Josse).

Pourquoi donc Jean Georges Droguet, de retour à Lamballe, ne s'établit-il pas chirurgien, comme tant d'autres de ses anciens collègues ? Les épidémies ne manquaient pas en Penthièvre en cette seconde moitié du XVIII^e siècle. Les chirurgiens y avaient de beaux champs d'action tant en ville qu'en campagne. Mais il est probable que chez Droguet la « bosse » du commerce avait déjà remplacé celle de la chirurgie, et à la suite de son mariage avec la fille d'un marchand d'étoffe de Saint-Brieuc, il s'établit en cette ville où il va faire fructifier par le négoce, son capital.

Le 26 avril 1769, Jean Georges Droguet, âgé de trente-quatre ans, épouse à Saint-Brieuc Marie Thérèse Le Gal, âgée de vingt-trois ans, la fille de feu Joseph Marie Le Gal, marchand et de Sainte Julie Le Mée.

L'épouse orpheline était autorisée de son oncle Louis Michel Le Mée, chanoine de Saint-Guillaume. Le contrat avait été signé le 3 avril à Quintin La mariée apportait 16.000 livres qu'il plaçait dans le dit magasin.

Pendant les premières années de son mariage, Droguet s'installa dans la maison des Le Gal, sise rue aux Toiles et dont les arrière boutiques donnaient sur le ruisseau de l'Ingoguet. La maisonnée ne se composait plus alors que du frère aîné, Jean-Yves âgé de vingt-trois ans. Le fils cadet, Joseph Marie étudiait sa médecine à Paris. Une autre sœur Louise Jeanne avait épousé l'imprimeur libraire Louis Jean Prudhomme Deux autres filles venaient d'entrer au couvent des Calvairiennes.

Chez les Le Gal, Droguet se sentit comme chez lui. Il avait engagé des capitaux dans le magasin... En 1773, il mariait sa jeune nièce Marie Charlotte Droguet, âgée de vingt ans, à son beau-frère Denys Yves, unissant les deux familles par un double lien. Les deux ménages vécurent ensemble jusqu'à 1776, chaque année amenant de nouveaux marmots qui, c'était hélas monnaie courante, mouraient à la naissance. Seules deux petites cousines Marie Jacqueline Le Gal et Julie Louise Droguet semblaient devoir survivre.

En 1776, Marie Charlotte Droguet, imitant malheureusement sa mère, décédait en couches à son troisième enfant. La même année voyait le partage définitif des biens de la famille le Gal. Les Droguet quittèrent la maison de leur beau-frère pour s'installer dans la maison voisine qu'ils venaient d'acheter 7.800 livres à écuyer Jean Pierre Vittu, sgr. de la Roncière (Matignon). Deux magasins sur rue. Trois étages surmontés d'un « donjon autrefois pigeonier » d'où la vue plongeait sur le chevet de la Cathédrale. Il loua les deux boutiques à MM. Vésuty et Conen, et c'est de son « cabinet d'affaires » situé à l'étage que Monsieur Droguet, tout en maintenant ses capitaux dans le magasin Le Gal, va mener ses négoce.

En ces temps-là, le commerce extérieur, un moment ébranlé par les traités de 1763 était redevenu florissant. Un peu partout s'établissaient des compagnies d'assurance qui palliaient les aléas, autrefois sévères, de la navigation. Les victoires des guerres d'Indépendance d'Amérique ouvrent des débouchés aux ports bretons. Le commerce intérieur suit une marche parallèle. Certes, le transport des blés est encore entravé par des douanes intérieures, mais les draps, les toiles circulent librement. Les routes sont bonnes grâce au duc d'Aiguillon. Les messageries réorganisées par Turgot rapides et peu coûteuses.

Les « théories » exprimées par Droguet dans une de ses lettres, sont simples : « Le secret de la réussite, écrit-il, tient dans le fait d'acheter dans l'endroit et dans le moment où les marchandises sont les moins chères et les revendre là et quand elles manquent... Notre « spéculateur », (il employe lui-même ce mot aujourd'hui si décrié : j'ai passé cinquante années de ma vie dans la spéculation, dira-t-il à la veille de sa mort) aurait pu ainsi trafiquer de toutes sortes de marchandises. A notre connaissance mais elle est peut-être incomplète, il se contente des draps, des toiles, des blés, du vin, du café, des peaux, du tabac. Il disposait d'un réseau d'agents commerciaux dans les régions de production, dans les ports et

dans les foires. A Paris, Tours, Amiens, Lisieux, Sedan pour les draps. Libourne, Bordeaux pour les vins. Ses agents lui envoient des échantillons, achètent en son nom et envoient les marchandises dans telle ou telle direction que, de son cabinet de Saint-Brieuc, Droguet leur indique. Ainsi le plus souvent les draps ne venaient à Saint-Brieuc que pour approvisionner le commerce de son beau-frère, ou être réexpédiés vers les foires normandes et bretonnes (Quimperlé, Guingamp, Landerneau, Lamballe bien sûr...).

Prenons un autre exemple: celui des toiles de Quintin qu'il expédiait, soit à Halifax, plaque tournante du commerce de l'Amérique du Nord, soit à Cadix en Espagne. Il achetait ces toiles à une multitude de tisserands par l'intermédiaire de MM. Digaultray et Guillio. Mais, comme étirées par le métier, elles paraissaient trop claires, il les faisait passer par la « pillerie » de Digaultray fils, puis les envoyait à la « fabrique » d'Yves Méheust qui les blanchissait, les passait au bleu, à l'amidon, les accommodait en balles. Le port de Saint-Brieuc n'ayant toujours pas le privilège d'exporter les toiles de Bretagne, il les envoyait par route à Saint-Malo où son cousin Fournier du Manoir se chargeait de les envoyer en Amérique « en pacotille ».

Nous avons vu Droguet utiliser aux Indes la pacotille. Ce mode de transport avait pris une grande importance au XVIII^e siècle. Primitivement, c'était le peu de marchandise que les capitaines marchands avaient le droit de transporter pour leur propre compte. Elle s'augmenta bientôt aux dépens de la cargaison de l'armateur. Nombre de capitaines louaient leur droit de pacotille à des négociants qui, comme Droguet n'exportaient pas assez pour armer un navire entier. En Amérique, en Espagne, les capitaines vendaient au mieux pour Droguet et ramenaient en échange des peaux, du tabac, du café... Le système de la pacotille présentait certains inconvénients: elle n'était pas couverte par les assurances et les marchandises se trouvaient à la merci du capitaine... peu scrupuleux comme celui qui lui vola une pacotille de tabac d'Espagne et la revendit pour son propre compte aux fermiers généraux de Morlaix.

Draps, toiles, tabac, ne représentent qu'une partie des activités de notre « spéculateur ». Dès 1775, il se lance dans une affaire de vins de Bordeaux qu'il faisait venir par bateaux au Légué. Mais il n'était pas le seul sur la place. Même des chanoines de la cathédrale, comme le chanoine Chouesme, principal du collège il est vrai, s'étaient mués en marchands de vin... Il fut obligé de louer des entrepôts au sieur Jouannin de Folleville, se brouilla avec lui. Ses bateaux essayèrent des intempéries. Des cargaisons arrivaient « piquées ». Il abandonna rapidement ce commerce qui était de plus, à Saint-Brieuc taxé de trop lourdes taxes.

Après le vin, la bière. Dès 1775, il s'associe avec le sieur Terlet, pour acheter la brasserie du Gouët qui venait d'être dévastée par la fameuse inondation de 1773, connue dans l'histoire sous le nom de « déluge de Chatelaudren ». Il y construisit un moulin neuf, pour l'orge qui venait de Rouen, tandis que le houblon venait de Jersey, la coriandre et le fenouil de Lille. L'affaire marcha assez bien, semble-t-il jusqu'à la Révolution. Mais en 1789, l'orge manqua dans tout le royaume et Droguet craignait

d'être traité d'accapareur. Terlet avait, de son côté fait faillite. La brasserie du Légué fut mise en règlement judiciaire par le tribunal consulaire de Saint-Malo en 1795.

A la veille de la Révolution, qu'avaient rapporté à Droguet ses différents négoce? C'est assez difficile à estimer, mais il est probable qu'il avait établi une assez belle fortune, car nous le verrons, dans quatre ou cinq ans, à une époque où l'émission du papier monnaie (assignats) et surtout la loi de Maximun, destinée à empêcher les accapareurs de spéculer, paralysèrent le commerce intérieur, où le commerce extérieur devint inexistant, où nous le verrons gémir «sur la perte d'un capital considérable», «craignant la ruine» sortir de ses poches plus de 300.000 livres pour acheter des biens nationaux, par lesquels il entendait «sauver sa fortune».

Troisième partie

De la rue aux Toiles à l'Evêché

Par sa situation dans le négoce briochin, notre ancien chirurgien de marine était devenu presque un notable bourgeois de la ville. Il fallait à l'ancien paroissien de Pléhérel, pour faire partie de l'élite municipale, s'acquitter des deux fonctions traditionnelles d'administrateur de l'hôpital et de trésorier du général de Saint-Michel. Il s'y employa, mais les conflits aigus qu'il eut à s'y soutenir, contre l'évêque, contre le sénéchal contre le Chapitre, lui laissèrent comme un goût d'amertume.

Dès 1771, il avait été nommé par la Communauté de Ville administrateur de l'hôpital de Saint-Brieuc. Notre ex-chirurgien major se sentait tout à fait capable de remplir cette fonction. A ses dires la situation financière était loin d'être brillante «Tous les administrateurs qui l'avaient précédé avait eu à faire face à des déficits de plus de 8.000 livres par an, qu'ils avaient dû payer de leurs deniers, ce pourquoi on les appelait les pères des pauvres...», «gagna, dès sa première année de gestion, par sa vigilance, plus de 2.500 livres» et il avait dû faire face à des dépenses imprévues, comme les marins et soldats de marine qui en 1771, lui tombèrent sur les bras. Mais au lieu de faire supporter le déficit par le seul administrateur, il sut «par le sentiment» (?) le faire supporter par tous les fournisseurs. Cette manière d'agir ne plut pas au Sénéchal de Saint-Brieuc, Palasme de Champeaux que Droguet eut le tort de traiter quelques fois à la légère et qui nomma «deux commissaires pour le surveiller».

En réalité, on envisageait, en haut lieu une transformation de l'administration de l'hôpital, alors sous la seule tutelle de la Communauté de Ville. L'idée était de l'évêque Monseigneur de la Ferronnays qui obtint des lettres patentes royales donnant au Sénéchal pouvoir de diriger le bureau d'administration et ôtant ce droit à l'administrateur. Alors Droguet, de son propre chef, prit la défense de sa fonction, la municipalité restant

indolente. Il adressa requête au Parlement de Bretagne pour lui demander de refuser d'enregistrer les lettres patentes. Evidemment, le Parlement refusa et le 24 février 1773, Droguet donna sa démission... «La démission d'une place avilie et dégradée... J'en ai défendu les prérogatives... Je ne les ai pas cédées. On me les a arrachées. Presque toujours seul contre tous, etc...».

Le ton de cette lettre à la Communauté de Ville est amer. De l'amertume d'un homme blessé dans ses espérances privées, mais aussi dans l'une de ces libertés municipales que venait de brider le pouvoir royal soutenu par le seigneur ecclésiastique de la ville. Néanmoins, ces déboires ne l'empêchèrent pas d'être deux ans plus tard «Premier Trésorier en titre du Général de la paroisse Saint-Michel» et cette fois, d'entrer en lutte contre le «Vénérable Chapitre», gros propriétaire en ville, qui renâclait à payer sur ses biens une taxe levée pour aider à reconstruire le presbytère de Saint-Michel. Il fit imprimer chez son beau-frère Prudhomme un mémoire circonstancié qu'il présenta derechef au Parlement. Il eut cette fois davantage de succès.

Ces affaires mirent Droguet sur le devant de la scène. Elles ne lui valurent pas que des amis. Il apprit à ses dépens quand, un jour de 1779, il se fit injurier publiquement dans le quartier Fardel, où il avait acheté un jardin pour promener sa petite fille. Il y avait paraît-il du monde aux fenêtres et même grimpé sur les murs quand son voisin, maître de Prépetit des Garennes, d'une vieille famille briochine le traita de «... bougre d'enrichi...» de «Droguet de Berlingue...» de «Foutou Droguet de la Bouillie...» de «d'homme rejeté de toutes les sociétés...». L'irascible alla jusqu'à le menacer «de le jeter dans sa fosse et de lui faire ses aisances sur la face... (sic)». De tels propos et d'autres que «la décence oblige à ne pas citer par respect pour le tribunal» valurent condamnation par les Régaires. Mais il faut avouer que «Droguet de Berlingue» (le droguet et le berlingue étant deux étoffes) était assez bien trouvé.

La Révolution compta notre homme parmi ses premiers partisans. Alors que ses deux beaux-frères, le libraire L.J. Prudhomme et le docteur J.M. Le Gal, sieur de la Salle, qui venait de s'installer à Saint-Brieuc, prennent le parti de se retirer de la municipalité de Poulain de Corbion lors de la fameuse séance du 15 décembre 1788, qui marqua les débuts de la Révolution à Saint-Brieuc, il approuva son autre beau-frère Denys Yves Le Gal, dit Le Gal l'aîné, qui venait de se remarier avec une fille du docteur Bagot, le futur maire, de se maintenir et d'adopter les nouvelles lois de députation aux Etats Généraux.

Dès lors, le «cursus honorum» municipal, nouveau style, de Droguet est tout tracé. Déjà membre de la Chambre Littéraire dite de la Liberté, soutien des Bagot et des Poulain Corbion, opposé à la Société de Lecture des chanoines et de la noblesse influencée par les Prudhomme et Loz de Beauours. Puis, membre des Communes. En cette qualité, commissaire du Comité Permanent, Droguet fut tout naturellement élu officier municipal en février 1790, dans la municipalité de Bagot. Ne pouvait être réélu en 91, il s'écarta au profit de son beau-frère Denys Yves Le Gal qui fut alors élu Maire de Saint-Brieuc et lui renvoya l'ascenseur

en nommant Droguet Trésorier et Receveur de la Ville. En 1793, la municipalité Lorin lui demanda un peu rudement de rendre ses comptes, le faisant d'abord condamner à restituer en numéraire son reliquat à son successeur Vésuty, ce qui le mit en mauvaise posture financière. La nouvelle loi du cours forcé des assignats, dont Droguet garda précieusement le texte dans ses archives le titra de ce mauvais pas.

«L'émission du papier monnaie, la chute des assignats, dira plus tard sa veuve, lui auraient fait perdre un capital considérable placé dans le commerce...», mais au moment même où son négoce était le plus compromis «... il sut aussitôt saisir le seul moyen de sauver sa fortune et placer ses fonds dans les acquisitions nationales, pour tirer son indemnité de là où il recevait son préjudice...».

Jean Georges Droguet fut l'un des premiers et des plus importants acquéreurs de biens nationaux des Côtes-du-Nord. Biens de l'Evêque. Biens du Chapitre. Biens de la paroisse. Biens de l'Ordre de Malte. Biens des émigrés. Il tâta de tous.

Dès novembre 1790, les prairies de l'Evêque, près des Villes Jouas : 9.000 livres. Puis, le 21 mars 91, les Villes Jouas (Saint-Brieuc) appartenant au Chapitre : 15.800 livres. En mars 92, la métairie du Bois Rouault, près de la chapelle du Créac'h en Trégueux, dépendant du bénéfice de l'abbé Rigourdel : 15.664 livres. Le 29 décembre 92, la métairie de la rue Cochard (Quesso) sur l'Ordre de Malte, commanderie de Quesso : 7.105 livres ; le 9 février 93, les Grands et Petits Pradeux, sur la Commanderie de Créac'h : 3.100 livres. Le 1 février 1794, les Champs Tord et Bagot en Saint-Brieuc venant de la fabrique de Saint-Michel : 3.130 livres.

Le 10 mai 1793, il renchérit sur son beau-frère Denys Yves, devenu Président du District, pour acheter la chapelle Saint-Gilles, située en face de leurs maisons. Il la lui abandonna finalement pour 10.000 livres. Mais ce n'est que partie remise. En juillet 1796, il achète une partie de l'évêché de Saint-Brieuc : le pavillon Bellescize et partie des jardins, pour 16.000 livres. L'autre partie de l'évêché, qui touchait à la chapelle Saint-Gilles avait été acquise en 93 et 94 par son beau-frère.

Alors le ménage Droguet quitta sa maison de la rue aux Toiles et s'installa magnifiquement dans le Palais de Monseigneur, inachevé, sans doute, ou plutôt à peine commencé, mais dont le pavillon ovale, prémices d'un plus vaste dessein, n'en était pas moins une élégante demeure pour celui qui avait longtemps connu les sentines nauséabondes des vaisseaux de la Compagnie des Indes.

Je le vois arpenter le vestibule à colonnes, savourant avec son beau-frère, ou son «neveu et bon ami» le docteur Lavergne qui lui apportait tout spécialement de Lamballe des menthes médicinales «propres à dissiper ses vents», savourant ses dernières acquisitions nationales, car maintenant on mettait en vente les biens des nobles émigrés, et il y avait dans les environs de Saint-Brieuc, grand choix de belles métairies, rabines, prés, chapelles, colombiers.

Dans l'ouest de la ville, le Grand Saint-Hilaire, près des Villages,

acquis dès octobre 93, pour 39.000 livres confisqué sur Ange de la Monneraye. La terre des Rues, derrière l'enclos des Capucins (aujourd'hui l'ancien hôpital), 6.000 livres, confisqué sur le Président de Robien. Les Prés Saint-Jouan et Saint-Armel, près de Saint-Jouan, 6.358 livres, confisqué sur Louis Auffray du Guélambert. Le Vau Gicquel, 14.232 livres sur Ange de la Monneraye... Dans l'est de la Ville, les deux Villes Bougault et la Pigeonnière, comprenant manoir, métairies, chapelles et colombiers pour 28.000 livres confisqués sur madame Champion de Cicé, née Louise Gouycquet. Enfin à Plédran, le Bois Harnel sur madame de la Monneraye mère, dite la douarière de la Ville Ernault, pour 83.500 livres.

Les environs de Saint-Brieuc écumés, il tourne les yeux vers Lamballe, où ses deux neveux, le notaire Servan Yves Pelletier, époux de Charlotte de la Guérande (petite-fille de son frère aîné Charles) et le médecin fameux docteur Lavergne, époux de Jacquemine Droguet (fille de son frère Julien), qui suivait de très près les ventes nationales, lui indiquent les meilleurs occasions... Mais à présent et comme ses neveux, il va acheter « en seconde main » des terres dont les acquéreurs lamballais, Mathieu Hervé et Padel, qui avaient eu les yeux plus gros que le ventre, voulaient se débarrasser. En Planguenoual, le Grand Maffay, confisqué sur madame Champion de Cicé, 14.300 livres. Ruhello sur Félix Plancher de Roche-Rousse, 11.000 livres. La Fontaine Oren sur Joseph Marie de la Goublaye de Ménéval 15.000 livres. Enfin, pour couronner le tout, les manoirs, métairies, colombier de Saint-Gueltas, en Hénansal et Saint-Denoual, avec le bois de la Ville Bague, pour 35.000 livres, sur François Célestin de la Moussaye Carcouët.

En biens nationaux, tant d'église que d'émigré, Droguet acquiert pour 320.000 livres en valeur numéraire. Et comme il n'était pas homme à faire traîner les fermages et prompt à envoyer la gendarmerie forcer les métayers récalcitrants ou fidèles aux anciens maîtres, chaque année lui rapportait de quoi procéder à de nouvelles acquisitions. Sous le Consulat et l'Empire il achète ainsi : La Ville Guillaume et le Paris en Pléboule (bien non national) pour 24.800 livres. La Ville Jouaut au Trégueux pour 19.000 livres. La Ville Joua en Plédran pour 20.000 livres. La Ville Guyomard en Saint-Brieuc pour 28.400 livres.

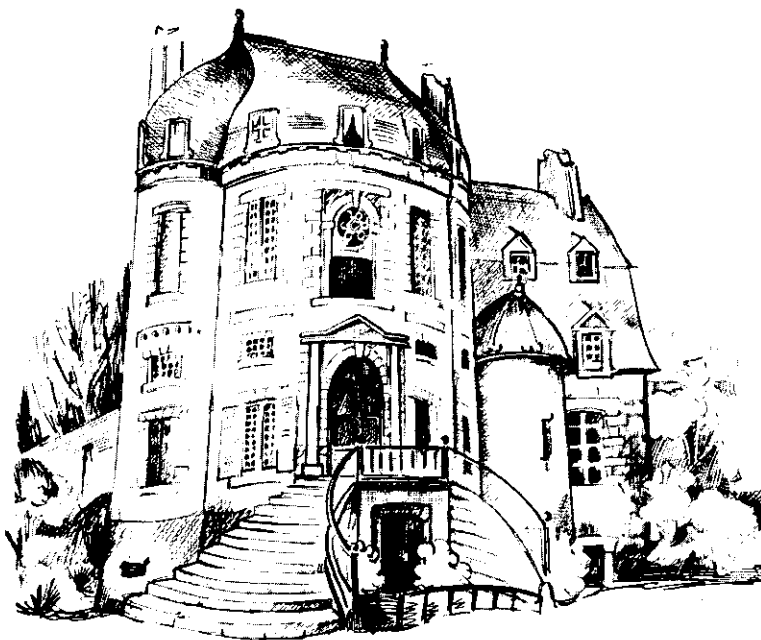
Ajoutez à cela une maison rue Saint-Guillaume, deux carrières à Gouédic, une cinquantaine de boisseaux de froment de rente, vous aurez une idée de la « pelote » de Droguet, qui à la veille de sa mort jouit d'un revenu de plus de 20.000 livres par an (on estime qu'à cette époque un ménage bourgeois vit relativement à l'aise avec un revenu de 5.000 livres de rente). En revanche son mobilier et sa garde-robe semblent assez modestes (estimés 4.875 livres), mais il laissait un magot en argent, dont j'ignore le montant exact, mais qui permettra à sa veuve de se libérer vis-à-vis de ses héritiers du côté Droguet, en leur servant une somme de 72.000 livres, sans entamer son patrimoine.

On comprend que Droguet ait vu d'un œil favorable l'instauration de l'Empire qui garantissait l'achat des biens nationaux. Car sa position de « gueux enrichi » qui lui avait naguère été jetée au visage, ne manquait

pas de continuer à lui susciter des ennuis. Le 7 octobre 1797, il se vit dénoncé devant le tribunal correctionnel pour avoir recelé dans la cour de sa maison de l'évêché, un fort tas de bois provenant de la provision de l'évêque... L'affaire n'eut pas de suite, Droguet ayant juré ses grands dieux qu'il était assez riche pour ne pas avoir puisé dans la réserve de l'évêque qui maintenant appartenait à la Nation.

Noté par le préfet Boullé comme «recommandable par ses anciens services sa moralité et son attachement au Gouvernement», il fut nommé conseiller d'arrondissement de Saint-Brieuc, poste qu'il occupa jusqu'à sa mort. Il n'accepte d'autres fonctions que celle de «Commissaire à l'Estampillage des Toiles de Bretagne»... «Droguet de Berlingue»... Jusqu'au bout.

Jean Georges Droguet mourut à l'évêché le 12 janvier 1807, âgé de soixante dix-huit ans. De ses cinq enfants, seule Julie avait atteint l'âge de treize ans. Elle était morte en avril 1791, d'une maladie contagieuse «ayant alors cours en ville». Tonton Droguet était donc un oncle à héritage. Ses neveux, le notaire Pelletier, le docteur Lavergne, fort au courant de ses affaires se flattaient de «belles espérances». Sa nièce, madame de la Vigne-Haugmorais, de Saint-Postan, bien que d'une famille d'émigrés, bru d'une Normant de la Ville Hellec, n'avait jamais manqué de l'inviter aux fêtes de famille, comme au mariage en 1802 de sa fille Charlotte avec le chevalier de la Caunelaye, Louis Marie du Breil de Pontbriand, le propre frère du fameux chef chouan, futur Colonel de



*L'Evêché de Saint-Brieuc, d'après une photographie de 1882.
Croquis de J.P. Le Gal la Salle.*

Pontbriand... je ne sais si Droguet, à qui le docteur Lavergne avait écrit en 1796: « Enfin Charette est battu... » parut à cette cérémonie où il aurait pu rencontrer bien des émigrés spoliés, de retour au pays natal.

Quant à ses innombrables neveux de Pléhérel, plus proches de ses opinions politiques, les Fournier, les Pasturel, les Droguet, les Marjot des Clos, ils espéraient aussi un morceau du gâteau.

Hélas, Droguet et son épouse s'étaient fait « donation mutuelle » en 1785, renouvelée en 1805. Déçus ses neveux se groupèrent, sous la houlette de Pelletier et de Lavergne en un syndicat d'une vingtaine d'héritiers, sans compter ceux disparus en mer ou pendant les guerres de l'Empire et dont on réservait les droits, et attaquèrent la veuve. L'affaire alla jusqu'à la Cour Impériale de Rennes. Maître Corbière, le futur comte Corbière ministre de Louis XVIII, moyennant il est vrai de fort belles honoraires, défendit madame Droguet et obtint « l'application stricte et rigoureuse » du testament de Droguet, confirmant les donations mutuelles. Mais pour « maintenir l'union qui doit présider entre les familles », madame Droguet accepta de verser aux neveux de son époux 72.000 francs, au lieu des 58.000 dont elle aurait dû, en droit s'acquitter. A la mort de madame Droguet qui survint en 1813, le patrimoine de feu son époux fut partagé entre ses neveux Le Gal — Le Gal la Salle — Prud'homme.

« Sans avoir un esprit brillant, avait dit maître Corbière, monsieur Droguet avait une forte trempe de maturité et de bon sens, beaucoup d'usage du monde et de caractère mâle et énergique qui va constamment et sans déviation à son but... ».

Bien sûr, la vie de Droguet, telle que je vous l'ai racontée, d'après une partie de ses papiers conservés aux archives de la Ville Berneuf, et quelques autres, n'atteint pas au sublime ni à l'héroïque, encore que bien des côtés de sa vie sur les mers et aux Indes et des « dangers qu'il éprouva au cours de soixante année de spéculation », comme l'a dit maître Corbière, resteront, comme son visage, à jamais inconnus.

Mais je crois que ces sortes de biographies que l'on pourrait qualifier « au ras du tiroir et du portefeuille » sont aussi propres à éclairer l'histoire sociale de notre pays de Penthièvre.

Jean-Pierre Le GAL La SALLE.



Armes de la Compagnie des Indes, relevées sur un Canon de la Compagnie fondu à Douai. Croquis de J.P. Le Gal la Salle.

Histoire de Lamballe

Pendant l'occupation allemande:
18 juin 1940 — 7 juin 1944.

Première Partie

Le 18 juin 1940, vers les 16 heures, les troupes allemandes font leur entrée en ville, venant par la route de Noyal. Ces troupes sont transportées par camions militaires, et accompagnées d'une cinquantaine de chars d'assaut.

Maire de la ville, et pénétré de la gravité du moment, de la responsabilité qui pèse sur mes épaules, je me tiens devant la mairie, avec mes trois adjoints et les membres du Conseil Municipal. Monsieur Henri Avril, Directeur de l'E.P.S. des garçons, ancien député, Commandeur de la Légion d'Honneur, ex-Gouverneur d'Aix-la-Chapelle, en Allemagne, pendant l'occupation française, à la fin de la guerre 1914-1918, en sa qualité de commandant d'un bataillon de chasseurs à pieds, est aussi près de moi.

Derrière nous se tiennent le Lieutenant-Colonel Cary et les officiers du quarante-troisième dépôt d'infanterie de Lille, en garnison à Lamballe, depuis septembre 1939.

Le commandant de l'unité allemande, après avoir fait installer ses chars et camions sur la Place du Marché, vint avec quelque cinq à six officiers, m'annoncer l'occupation de Lamballe par sa troupe.

Le premier contact entre ces messieurs et nous fut glacial. Monsieur Henri Avril qui connaissait un peu l'allemand servait d'interprète entre le chef allemand et moi. Voyant les officiers français derrière nous, le Commandant allemand s'avança vers eux et tendit la main au Lieutenant-Colonel Cary. Celui-ci la lui refusa et lui donna en allemand le motif de son refus. Le chef allemand n'insista pas et pénétra dans la mairie, il me fit signe de le suivre.

Je le fis entrer dans le salon du maire, à gauche. Mes trois adjoints sont à mes côtés. Nous nous plaçons face aux officiers allemands qui eux étaient passés devant la grande table du salon.

Nous avons l'impression d'assister à un premier conseil de guerre. Je m'entends recevoir, alors, les premières consignes de l'autorité d'occupation ennemie.

1. — Faire enlever notre drapeau français du balcon de la mairie.
2. — Veiller, et faire veiller, à ce que l'ordre règne en ville et à ce que les troupes allemandes ne soient pas molestées.
3. — Désigner immédiatement douze otages parmi les hommes de la ville: douze otages responsables avec le Maire et les adjoints des incidents en ville; otages, qui choisis immédiatement, devront manger et coucher à l'Hôtel de Ville; otages qui seront remplacés après vingt-quatre heures.

Le premier Conseil se termine; les Allemands quittent la mairie... Je prends, d'accord avec mes adjoints, les douze premiers noms de la liste électorale, et à dix-neuf heures les douze otages étaient installés dans la salle du premier étage, à droite au haut de l'escalier.

Le drapeau allemand était déjà placé au balcon de l'Hôtel de Ville par quelques hommes de troupe.

Après avoir donné mes consignes personnelles au service intérieur de la Mairie, je quittai l'Hôtel de Ville à dix-neuf heures trente accompagné de mes trois adjoints et de Monsieur Henri Avril.

Sur la place, toute remplie de soldats et de chars allemands, nous nous séparions, la mort dans l'âme, et chacun de nous regagnait tristement son domicile particulier avec le sentiment très net que notre bonne ville de Lamballe et tous ses habitants venaient de perdre leur liberté.

Le martyr commençait. Combien de temps allait-il durer? Nous nous le demandions avec une anxiété cruelle. Pour ma part, en me retrouvant seul dans la rue, je sentais l'énormité de la responsabilité du maire d'une ville, en des circonstances aussi dramatiques. Je ne savais pas alors — et heureusement — que cette occupation allemande qui commençait allait durer cinquante mois.

Dès le 19 juin, à neuf heures du matin, je suis à la Mairie, à mon cabinet. Et dès ce premier instant je sens le poids de la présence de l'Etranger dans notre cité. Le drapeau allemand flottant au balcon m'est pénible à voir.

Et puis, ces visites d'officiers allemands venant dès les premières heures me dicter leurs volontés, comme elles semblent insupportables déjà!

Pour l'exécution de ces consignes, ma solution fut vite prise. Ecouter, ne pas répondre, mais d'accord avec mes services, attendre avant d'exécuter. Demander quelques explications supplémentaires pour faire traîner les choses, et finalement ne rien faire si possible.

Le 19 juin, je faisais réunir les douze otages et les remplaçais par douze autres.

Le salon du maire, à gauche, était devenu le salon personnel des officiers allemands et du service de garde. Ces officiers germains avaient l'allure de véritables brutes militaires, auxquels il ne faudrait pas essayer de résister. Je me sentais dans ma mairie comme un pauvre malheureux, et je n'avais en tête qu'une seule idée: éviter à la population toutes les tracasseries de l'occupant.

A la fin de la troisième journée d'occupation, vers les dix-sept heures, alors que je quittais l'Hôtel de Ville, je rencontre dans le couloir le Commandant allemand. Son attitude était totalement changée. Il vient à moi et me dit aimablement :

« Monsieur le Maire, je vous fais mes adieux, nous quittons Lamballe pour une destination inconnue. Il va rester quelques hommes dans votre ville. Faites-en sorte qu'ils ne soient pas malmenés. Il y va de votre intérêt personnel et de l'intérêt de votre population. Vous pouvez dès maintenant libérer vos otages civils... ».

Et cet officier se retira en me saluant.

Dire l'immensité de la satisfaction que je ressentis alors me serait difficile. Je prévins toute suite les douze malheureux otages de reprendre leur liberté, et je rentrai à mon cabinet pour informer mes adjoints et mon personnel administratif de la bonne nouvelle que je venais d'apprendre. Mes adjoints : MM. Eugène Gouret ; Jean Gombault et Louis Samson (troisième adjoint de date récente) apprirent avec joie ce départ imprévu de ces premières troupes allemandes. Monsieur Aurière François, secrétaire en chef bénévole, percepteur et officier colonial en retraite fut aussi ravi de l'événement.

Le 21 juin au matin, notre ville était calme et presque totalement vide de troupes ennemies comme on se sentait soulagé ! Je ne pouvais, pour ma part, supposer que cela allait durer, et d'autant moins que les régiments allemands continuaient à traverser Lamballe pour aller prendre garnison ailleurs.

Au début de juillet 1940, de nouvelles troupes allemandes étaient sur place, et la Kommandantur fonctionnait. Le Lieutenant-Colonel Shiller, lorsque je le vis pour la première fois, ne me fit pas l'impression d'une méchant homme. Son jeune lieutenant adjoint paraissait bien plus difficile, et comme il parlait couramment le français, il profita très vite de cette facilité pour m'adresser de nombreuses demandes de matériel de toutes sortes.

Il mit la main sans plus attendre sur l'important magasin de réserve laissé pour le dépôt militaire de Lille. Heureusement que prévoyant la chose, aidé de mes adjoints et en particulier de Monsieur Louis Samson, je pris la précaution dans un moment propice de faire quelques prélèvements dans ce magasin ; prélèvements que je fis placer en lieu sûr les réservant pour les troupes françaises qui, prisonniers, en auraient grand besoin en rentrant dans leur foyers.

Bref la période régulière de la vie d'occupation ennemie était commencée, et je faisais face aux difficultés premières grâce au dévouement amical de mes trois adjoints, de mon personnel de mairie, et de Monsieur Henri Avril, auquel je demandais quelques conseils, de Monsieur Le Men, ingénieur subdivisionnaire des Ponts, dont les connaissances pratiques me furent très utiles.

Que me demanda tout d'abord le Colonel Shiller, commandant d'armes ? Toutes les écoles de la ville pour y loger ses troupes déjà arrivés, et ceux qui allaient suivre, car les cantonnements modestes

qu'avaient occupés nos soldats français du Nord lui apparaissaient insuffisants et trop peu confortables. J'étais donc comme maire placé devant le dilemme suivant :

Ou bien donner aux troupes d'occupations allemandes toutes nos écoles et congédier nos chers élèves.

Ou faire immédiatement construire des baraquements en bois pour les troupes allemandes et garder ainsi nos écoles.

Après avis de mes adjoints, de Monsieur Henri Avril, de Monsieur Le Men, je pris la décision de faire construire des baraquements au terrain du Châlet, près du parc des sports, J'avisai le chef allemand de ma décision et lui demandai un délai de huit à dix semaines pour la construction. L'officier accepta.

Monsieur Le Men, ingénieur, aidé de Monsieur Avril, de mes services municipaux et des ouvriers de la ville, fit preuve d'un tel dévouement qu'en deux mois tous les baraquements nécessaires étaient construits, et nos écoles sauvées. Toutefois, l'E.P.S. de Monsieur Avril, déjà hôpital pendant l'occupation française, et l'école du Sacré-Cœur, en grosse partie, restèrent entre les mains de l'occupant.

L'E.P.S. de Monsieur Avril, revenait donc rue Notre-Dame, en son ancien local. L'école primaire des filles passait rue Saint-Martin, à l'E.P.S. des filles, et l'école du Sacré-Cœur, s'installait en majeure partie au cercle catholique (*La Penthièvre*).

En cette fin d'août 1940, le premier corps allemand d'occupation régnait en maître dans notre vieille cité de Penthièvre. C'était le continuel va-et-vient des troupes ennemies qui paraissaient avoir reçu comme première consigne de leurs chefs de se comporter correctement. La suite devait prouver que sous les dehors d'apparence correcte seraient cachées des intentions malveillantes, contre lesquelles, comme maire, j'aurais à lutter pendant cinquante mois. Je dois pourtant à la vérité de dire que le Lieutenant-Colonel Shiller, notre Commandant d'armes, ne fit personnellement jamais preuve de malveillance.

C'est lui qui me rencontrant le 15 septembre 1940, dans la cour rue Charles Cartel, en face de chez Madame Louise Boinet, vint à moi pour me remercier de l'effort que la ville avait fourni pour construire en un temps record les baraquements militaires du Châlet. Au cours de la conversation, remarquant son air triste et préoccupé, je lui dis ma surprise de ne pas le voir rayonnant alors que les armées allemandes volaient de victoires en victoires et occupaient déjà les trois-quarts de l'Europe. Le Colonel après un silence se laissa aller à la déclaration suivante :

« Monsieur le Maire, vous êtes psychologue ! Vous avez vu clair... Oui, je suis sombre et inquiet ! Je connais l'Amérique, où j'ai séjourné plusieurs années. Je connais sa puissance économique et ses possibilités militaires. Celles-ci sont immenses... Or je sens que nous aurons bientôt les Etats-Unis contre nous et nous serons perdus... ».

Je n'insistai pas après ce que je venais d'entendre. Je pris congé du Colonel et vite je rentrai à ma pharmacie rapporter la déclaration formi-

dable qui venait de m'être faite, de la bouche même du chef militaire de notre ville occupée. Messieurs Yves Le Bihan et Léon Le Guigot, mes préparateurs en pharmacie, Monsieur Henri Avril, mes trois adjoints à la mairie: MM. Eugène Gouret, Jean Gombault et Louis Samson, recevaient ce jour-là de moi communication de cette déclaration sensationnelle du Colonel Shiller. A tous je recommandais de bien retenir cette date: 15 septembre 1940. Nous n'osions pas penser que cette prédiction du Colonel allemand se réaliserait aussi vite. A cette heure où j'écris l'histoire de Lamballe sous l'occupation allemande, j'ai plaisir à constater que le chef germanique avait vu juste bien des mois à l'avance et n'avait pas hésité à me faire sa confidence.

Au cours de ce premier trimestre écoulé, nous eûmes à déplorer la malheureuse claustration à Saint-Brieuc d'abord et à Dinan ensuite d'une quarantaine de soldats français rentrés des armées en débâcle, claustration qui dura trois semaines et que notre concitoyen Daniel Jean adjudant-chef, un d'entre-eux, réussit à faire casser par des interventions personnelles au camp d'internement de Dinan. De mon côté, je multipliais les démarches pour obtenir la prompte libération de nos quarante concitoyens. Il faut noter que la capture des soldats lamballais n'aurait pas été réalisée, si mon collaborateur principal à la mairie, au secrétariat général, n'avait pas mis autant d'empressement, en mon absence, à faire exécuter un ordre que deux officiers allemands, casqués et violents, étaient venus me donner dans mon cabinet.

J'aurais, mois aussi, retardé d'abord l'exécution, et je l'aurais finalement annulée. Malheureusement les jeunes capturés et leurs familles me rendirent, seul, responsable de cet incident très fâcheux. Par bonheur au bout de deux ans la vérité fut connue.

En cette fin de 1940, rien de spécial à signaler, si ce n'est la défense allemande de laisser circuler les automobiles qui ne seraient estampillées d'un signe caractéristique, et la décision de l'occupant de limiter le nombre des voitures autorisées à circuler.

Je me fis un devoir d'essayer d'obtenir l'autorisation de circulation pour toutes les voitures et camionnettes automobiles de Lamballe. Malheureusement je ne pus obtenir cette autorisation pour tous les véhicules.

A noter aussi l'incarcération à Saint-Brieuc, pendant huit jours de MM. Aurière, de la Buharaye, et Louis Auffray, sans qu'on ait jamais connu le motif de cette triple sanction, prise contre eux en novembre 1940.

Année 1941! Dès le début de la nouvelle année, après six mois d'observation de la façon de faire de l'armée occupante, je m'efforce de reprendre toute mon autorité de maire, en face de celle-ci. Je dus cependant céder à une première exigence marquée de la Kommandantur. Il me fallait accepter de détacher un de mes employés de mairie à un nouveau service, qui serait chargé des rapports journaliers entre la mairie et la Kommandantur. Je savais que la fonction à remplir ne serait pas facile: l'employé qui l'accepta s'efforça de s'en acquitter au mieux des intérêts de la ville et de la population. Mais il fut bridé dans ses efforts par une femme que les Allemands surent choisir et placer à la tête du service

intérieur de la Kommandantur. (Rapport entre le maire et le commandant de Place).

Cette femme, allemande de naissance et de culture, intelligente, fine, devenue après un premier mariage allemand femme d'un officier français, devint très vite la maîtresse absolue du lieu et les différents chefs de place qui se succédèrent pendant cinquante mois à la Kommandantur, furent tous, sans exception, sous son absolue domination. Cette femme, venue s'installer à Lamballe dès septembre 1939 s'appelait : Madame X...

Quelle lutte constante entre elle et moi pendant quatre années!! Lutte d'autant plus terrible qu'elle se faisait sous des apparences de politesse obséquieuse, de sa part, et des, apparences de résignation forcée de ma part, et que d'accord avec mes services municipaux, je contrecarrais toutes les consignes de l'occupant, hormis les ordres écrits qui devaient être suivis d'un commencement immédiat d'exécution.

Chaque jour, j'avais à donner des dizaines de signatures sur des bons que les soldats allemands me présentaient pour achats de matériel et de produits alimentaires à Lamballe, Saint-Brieuc, Dinan ou Rennes. Ces messieurs n'y allaient pas de main-morte. Ils mangeaient à un tel point que j'eus parfois des gestes de violente protestation; gestes auxquels ils ne semblaient pas attacher d'importance mais qu'ils dénonçaient à la Kommandantur et que Madame X..., s'empressait de faire connaître, à la Feldkommandantur à Saint-Brieuc. Aussi étais-je de temps à autre appelé à Saint-Brieuc et prévenu par le Feldkommandant que si mon attitude d'ennemi de l'armée allemande ne se modifiait pas, de sévères sanctions seraient appliquées à moi-même et à ma population. Je dus donc réprimer mes actes d'énervement. Et l'année 1941 se termina relativement bien; la ville n'avait pas eu trop à souffrir.

Les troupes d'occupation depuis juin 1940 avaient été relevées trois fois. La troisième garnison allait s'en aller. C'est ce que me fit savoir le commandant d'armes (un capitaine, cette fois!), alors qu'il m'avait fait appeler pour affaires administratives.

Survint l'année 1942...

Comment l'année nouvelle allait-elle se passer? Serait-elle celle de la délivrance?

Hélas, 1942 devait être pour moi une période de nombreux ennuis. Dès les premiers jours de l'année, Madame X... vint me trouver à ma pharmacie et mielleusement me dit:

« Monsieur le Maire, l'autorité allemande va faire donner quelques concerts au jardin public et sur la Place du marché... Elle attache une très grande importance à votre présence à ces concerts ».

Je sentais que je recevais l'ordre d'y assister. Je parlai de la chose à Monsieur Avril, qui sans la moindre hésitation me dit:

« Monsieur le Maire, vous ne pouvez pas refuser votre présence à ces concerts. Un refus serait très mal interprété par l'autorité d'occupation, et la population pourrait en supporter les conséquences ».

Je me rangeais à cette façon de voir et plusieurs fois, au cours de

l'année 1942, je dus faire acte de présence à ces concerts. J'étais assisté d'un très petit nombre de concitoyens, ceux-là qui chaque jour étaient en rapport avec la Kommandantur.

Madame X... trônait au milieu d'officiers allemands. Moi et mes rares compagnons d'infortune, nous nous tenions dans un petit coin, très éloignés de ces messieurs. Quelques incidents graves surgirent au cours de cet an 1942.

Des affiches allemandes furent lacérées au cours de certaines nuits. Des inscriptions furent apposées sur certaines autres affiches, toujours au cours de la nuit. Mon service municipal, en éveil, avait eu plusieurs fois la possibilité, le matin de très bonne heure, de faire disparaître toutes traces de lacérations et d'inscriptions. Il arriva cependant que l'autorité occupante eut connaissance de ces actes. Et la Feldkommandantur de Saint-Brieuc, alertée par la toujours intrigante Madame X... me convoqua à différentes reprises. Je réussis toujours à persuader le Feldkommandant que les auteurs de ces actes n'appartenaient pas à la ville de Lamballe. J'évitais ainsi à notre cité des amendes de un million et des prises d'otages parmi la population. Mais il en alla autrement lorsqu'en fin de 1942 une vitrine fut brisée, rue Mouëxigné, au bureau commercial allemand, au cours de la nuit. Je ne pus cette fois éviter la sanction et dus établir une garde de nuit devant la vitrine brisée. Cette garde devait se prolonger jusqu'à la découverte des coupables.

Une circonstance heureuse pourtant se produisit, qui me permit d'obtenir la levée de la punition au bout de huit jours. On allait procéder du côté allemand, au cimetière, à l'exhumation d'un militaire dont le corps allait quitter Lamballe. Je demandai au Commandant Henri Avril, au capitaine Pansart et au capitaine Allo d'aller rendre les honneurs. Ils acceptèrent. Pendant que se passait à notre cimetière cette cérémonie funèbre, je me rendis à la Feldkommandantur pour rendre compte de ce que nous venions de décider pour honorer un soldat allemand, mort. Et je priai le Feldkommandant de bien vouloir apprécier notre geste en levant la sanction nocturne de la rue Mouëxigné. J'avais, je crois, trouvé les mots qui convenaient, car après quelques instants de réflexion le chef allemand me dit :

« Monsieur le Maire, je tiens compte de la grande correction de votre attitude française à l'égard de notre soldat, et je vais faire lever la sanction ».

Dans l'après-midi de cette journée, l'ordre arrivait à la Kommandantur de Lamballe de faire cesser la garde de nuit, ordre qui me fut assitôt communiqué. La population apprit la chose avec une grosse satisfaction.

L'an 1943, nous amène un nouveau chef de Place. Je reçois sa visite. Nous observons l'un envers l'autre une élémentaire correction. Ma première impression ne fut pas mauvaise.

Elle ne m'avait pas trompé car durant les trois ou quatre premiers mois de l'année, aucun incident ne se produisit. Nous apprenions par les postes clandestins que les affaires militaires n'allaient pas des mieux. La

troupe en garnison devenait nerveuse. De nombreux corps allemands ne cessaient de passer et repasser dans nos rues. L'autorité d'occupation voulait-elle nous impressionner par ses mouvements de troupes? Ce fut durant cette période que des câbles téléphoniques et des fils électriques furent coupés à Lamballe, Maroué, Pommeret.

Considéré par les occupants comme étant le maire de tout le canton, je suis appelé d'urgence, cette fois, à la Gestapo, Boulevard Lamartine à Saint-Brieuc. Je devinais l'affaire très grave, et avec anxiété en quittant Lamballe je me demandais si j'allais revenir...

En arrivant au bureau allemand de Saint-Brieuc, j'eus la consolation de rencontrer quelques autres maires, convoqués comme moi pour des motifs analogues. Nous pûmes échanger quelques paroles, et tous nous prîmes la décision de simuler l'ignorance totale des faits pour lesquels nous étions appelés. Je fus le premier introduit devant une sorte de conseil de guerre. Par chance, on parlait français. Naturellement, je m'entendis reprocher la coupure des fils et câbles téléphoniques. Pour ce qui était de Pommeret, je pus aisément faire admettre qu'on ne pouvait me rendre responsable de ce qui se passait à huit kilomètres de Lamballe. Je prouvai facilement que je n'avais aucun droit de regard sur la région Maroué-Pommeret. Quant au sectionnement de la ligne téléphonique Saint-Brieuc-Pléneuf, je ne pus plaider favorablement l'innocence des Lamballais, le sectionnement ayant été fait sur le territoire de Lamballe. Cependant je prétendis que l'acte répréhensible avait été commis par des gens de passage.

On me rendit donc ma liberté, en me chargeant d'aider à la découverte des coupables. J'étais heureux d'en sortir à si bon compte... Je n'entendis par reparler de cette affaire... Et le fil téléphonique fut réparé par l'occupant. L'année 1943 semblait devoir se terminer paisiblement quand X..., le mari de Madame X... de la Kommandantur, officier français démobilisé, vint retrouver sa femme à Lamballe. Cet officier félon, quelques jours après son arrivée, sur les conseils de sa femme et conformément à ses sentiments intimes, se mit à la disposition de l'autorité allemande locale et prit fonction à la Kommandantur.

Et les incidents commencèrent à surgir entre le sieur X... et moi. X... se donne corps et âme à ses nouveaux maîtres. Il n'a plus qu'un idéal : servir la cause allemande, et qu'une pensée : me causer à moi, maire, tous les ennuis possibles.

Le moyen lui en sera très vite donné car le Haut-Commandement allemand vient de prendre la décision de faire les populations françaises occupées participer à des travaux de défense de leur ville contre un débarquement possible des alliés.

Et en effet je reçois la visite de X... Il vient m'entretenir des travaux, dont-il est chargé, et qui vont nécessiter l'emploi de la main-d'œuvre française.

« Vous devez, Monsieur le Maire, désigner chaque jour vingt hommes de votre ville qui seront à notre disposition. Ces vingt hommes devront être remplacés, après une journée de travail, par une nouvelle

équipe de vingt. Le travail durera de huit heures du matin à dix-huit heures... Vous aurez aussi à désigner les équipes des communes de votre canton, le nombre des hommes fournis étant proportionnel à l'importance de la commune rurale».

Je protestai immédiatement contre le fait que l'autorité allemande voulait se servir des Français pour leur travaux de défense, et qu'elle voulait imposer au maire de Lamballe la désignation des hommes des communes rurales.

X... fut inflexible ! Il ajouta que l'ordre de l'armée d'occupation était formel, et qu'il devrait être exécuté à la date qui serait fixée. Je répondis à X... que j'allais réfléchir et consulter la préfecture.

Je téléphonai séance tenante au Préfet et j'eus la tristesse d'apprendre que dans les villes voisines le même ordre allait être donné et qu'il devait être suivi.

Le 2 janvier 1944, je dus faire désigner vingt premiers travailleurs. Il furent choisis parmi les jeunes de vingt ans environ, de façon à ne pas gêner les patrons et les ouvriers plus âgés. Ces jeunes gens, après quelques criaileries compréhensibles, acceptèrent le sacrifice pour ne pas attirer de sanction sur la ville. Mais ils se promirent bien de travailler très mollement, ce en quoi nous étions tous d'accord. X... et deux officiers allemands spécialisés dans les travaux à faire effectuer leur donnèrent les premières instructions.

Une réunion avait été organisée par l'autorité d'occupation groupant les travailleurs de Lamballe et ceux des communes rurales. Elle eut lieu à huit heures du matin devant la mairie. J'avais refusé d'assister à cette réunion. Pendant une huitaine de jours les Français furent occupés à débroussailler les alentours de la ville, de façon à élargir le champ de visibilité. Il n'y eut pas d'incident.

Au bout de quinze jours, X... qui était intéressé financièrement à la marche des travaux (ce que, ayant appris, je me fis un devoir de le blâmer, lui, officier français, de s'être mis à la solde de l'Etranger), me donna l'ordre d'augmenter le nombre des travailleurs à fournir chaque jour. Je refusai de consentir à cette augmentation. Mais le Feldkommandant de Saint-Brieuc me fit appeler et me déclara que, si je persistais dans mon refus, je serais immédiatement arrêté avec douze autres otages. Pour éviter le pire je dus céder. Il fallait désormais fournir cinquante hommes, chaque matin à huit heures.

Monsieur M.-A. Le Goff, chargé des rapports entre mairie et Kommandantur, allait dès lors régler chaque jour cette question avec la Kommandantur. J'étais ainsi déchargé d'une grosse corvée, mais je serais tenu informé.

Les journées devenaient à Lamballe plus pénibles du fait de ce travail forcé ; mais nous prenions notre mal en patience, soutenus par l'assurance que nous avions que les affaires militaires allemandes marchaient mal et que l'heure du débarquement des Alliés en France approchait.

Nous étions alors en mars 1944.

Un matin par téléphone je suis convoqué d'extrême urgence à la Feldkommandantur à Saint-Brieuc. Je m'y rends aussitôt et je m'entends recevoir l'ordre d'évacuer dans les prochains jours les habitants, hommes et femmes, âgés de soixante-cinq ans et plus.

C'était là une terrible affaire... Comment les bons vieux de Lamballe accepteraient-ils de tout abandonner et de s'en aller? Et puis d'ailleurs où iraient-ils? Il me fallait contrecarrer ce projet. Je pris le taureau par les cornes et fis face à l'obstacle, non pas par de violentes protestations, mais en faisant remarquer à l'autorité occupante que je ne pouvais faire évacuer les vieux qui par leur travail étaient nécessaires à la vie de la cité.

Le commandant de Place, un lieutenant assez facile comme rapport accepta ma façon de voir et la fit accepter par la Feldkommandantur, à Saint-Brieuc.

Je chargeai le secrétariat de ma mairie d'établir la liste des vieux qui n'auraient pas à bouger. La nouvelle d'un départ possible des personnes âgées se répandit très vite en ville, et je fus assailli par des visites ininterrompues de vieillards, qui venaient me supplier de les empêcher de partir. Je demandai à ces braves gens de me faire confiance et leur donnai l'assurance que j'allais agir avec diplomatie.

J'eus un très long entretien avec le nouveau lieutenant de Place et le mis au courant de mes incessants désaccords avec les X... Je réussis à lui prouver la mauvaise foi de ce couple et lui fis presque reconnaître l'attitude inadmissible de X..., ex-officier français. Bref, cet officier dans l'affaire du départ des vieux me laissa le champ libre.

J'en profitai bien sûr pour donner par écrit à chacun de mes quatre-vingt-dix vieux un métier et une occupation dont la ville ne pouvait se passer. Le lieutenant ne fit aucune objection et j'eus le grand bonheur de conserver les quatre-vingt-dix bons vieux qui devaient être expulsés de leur domicile. La joie de ces vieillards était inexprimable.

Mais cette affaire des vieux heureusement réglée, surgit un nouvel incident grave entre le sieur X... et moi. Il décida brusquement de me demander cent travailleurs par jour. J'allai trouver le lieutenant de Place et lui demandai de s'opposer à cette prétention de X... Je fis part de mon intention de provoquer une réunion à la mairie, à laquelle seraient convoqués tous les maires du canton, tous les conseillers municipaux, le Préfet ou le Secrétaire Général, et lui-même Commandant de Place; réunion au cours de laquelle serait discuté le chiffre des hommes à fournir chaque jour pour les fameux travaux. L'officier allemand approuva ma décision et me promit d'être à cette réunion, à moins d'empêchement sérieux.

Par téléphone je mis le préfet au courant de ce que je considérais comme à faire d'urgence. Nous fixâmes le jour, mais le préfet me fit savoir qu'empêché de quitter Saint-Brieuc il m'enverrait le nouveau Secrétaire Général: Monsieur Bonafous.

Quatre jours plus tard a lieu la fameuse réunion dans la salle du Conseil Municipal de Lamballe. A dix heures du matin maires du canton et conseillers sont présents: Monsieur Bonafous vient se joindre à nous.

L'officier allemand n'arrivant pas, je téléphone à la Kommandantur de Lamballe, installée depuis un mois à la maison Gogneau, rue de Bouin. Je demande le chef de Place. Madame X... me répond que ce dernier était absent de Lamballe et que X..., son mari, allait venir le remplacer à notre réunion. Je lui dis mon étonnement de voir son mari, officier français, venir remplacer le commandant de Place allemand. Et je la priai de faire savoir à son mari qu'on l'attendait au plus vite.

Dix minutes après X... arriva, sans saluer personne, dans la salle du Conseil, et s'annonça comme le représentant de l'armée allemande habilité pour parler en son lieu et place. Etonnement et indignation générale.

Représentant officiel du Préfet, Monsieur Bonafous prononça aussitôt cette phrase :

« D'accord avec Monsieur le Préfet et Monsieur le Maire de la ville, je suis venu ici pour donner des ordres, et non pour en recevoir de Monsieur X... ».

Ce dernier ainsi remis en place n'insista pas, et l'on aborda le sujet de la séance : demande des maires de voir diminuer le nombre des travailleurs qui leur étaient demandés chaque jour.

X... proteste et veut maintenir ses dernières exigences. Mais après un violent débat il est décidé que le nombre des travailleurs exigés serait diminué de moitié. Lamballe ne donnerait donc plus que cinquante hommes par jour et les communes rurales verraient aussi diminuer de moitié leur contingent journalier.

Séance levée à onze heures trente, X... sort furieux de la mairie en me lançant cette réplique méchante :

« En tous cas, Monsieur le Maire, pour cet après-midi vous devrez fournir les vingt-deux hommes qui ce matin ont manqué à l'appel, et cela sous peine de sanction contre vous-même et contre les vingt-deux manquants ».

Monsieur Henri Avril, qui se trouvait dans la salle, s'approcha de moi et me dit :

« Monsieur le Maire, ne vous tracassez pas, je mettrai dès quatorze heures à votre disposition vingt-deux de mes grands élèves avec pelle et pioche ».

Deuxième Partie

Ce fut fait, et X... qui à quatorze heures voulait prendre les sanctions, fut une nouvelle fois la victime. A l'heure dite les vingt-deux grands élèves se trouvaient devant la Kommandantur. Et naturellement ils se rendirent sur le lieu de travail, mais se gardèrent bien de fournir un gros effort. L'incident était clos et s'était terminé par un bon apéritif, pris à mon domicile, au cours duquel Monsieur Bonafous, secrétaire général, fit la connaissance de Monsieur Henri Avril qui devait devenir quelques mois plus tard, son préfet à Saint-Brieuc.

Le département tout entier eut connaissance de cette fameuse séance de Lamballe et de la remise en place du sieur X... par Monsieur Bonafous, secrétaire général de la préfecture. L'attitude de ce dernier en la circonstance fut très appréciée en haut-lieu, où je me fis un devoir, moi maire de Lamballe, de la faire connaître.

Au lendemain de cette inoubliable journée, je me rendis au collège de Monsieur Avril, pour remercier, lui d'abord, et ses vingt-deux grands élèves, auxquels j'adressais mes vives félicitations pour la façon bien française dont ils avaient roulé X... Le travail fourni en cet après-midi par ces vingt-deux jeunes gens fut égal à zéro. Mais leur présence sur le chantier évita les foudres de X... et de la Kommandantur, où sa femme, véritable vipère, régnait de plus en plus en maîtresse absolue.

J'avais eu, en ces heures difficiles, grande satisfaction à remarquer que le nouveau commandant de Place, commençait sous mon influence à avoir les X... en antipathie. Et il ne pouvait accepter, me répétait-il, d'être sous l'autorité de Madame X...

Les mois d'avril et de mai 1944 s'écoulèrent sans histoires spéciales. Les travaux de défense allemande continuaient très mollement. Les français désignés allaient au soi-disant travail comme à la rigolade. Ils attendaient seulement avec patience la fin de cette sinistre comédie et se faisaient une joie de faire paraître sur leur chantier des inscriptions ridiculisant X... et menaçant de le supprimer. Les autorités allemandes qui comprenaient la vilénie de l'œuvre de cet ancien officier français ne réagissaient pas devant les menaces dont X... était l'objet.

La Feldkommandantur, alertée une fois de plus par Madame X..., se contenta de m'appeler pour me demander de faire la paix avec le couple. Je refusai énergiquement.

6 juin 1944: Débarquement allié près de Caen...

Branle-bas général dans toute la garnison allemande de Lamballe. Le lieutenant-commandant de Place, jusque-là aimable et compréhensible, devient nerveux.

Le 10 juin il ne reste plus à Lamballe qu'une trentaine de soldats. Le reste de la troupe est parti en direction de la Manche. Malheureusement quelque quatre à cinq jours plus tard tout le monde revenait. Et pis! En retour un régiment entier d'infanterie venait cantonner dans notre cité. A ce moment Lamballe fut frappée d'une nouvelle sanction : « garde nuit et jour de la ligne téléphonique reliant Lamballe à Saint-Alban »... Cette ligne avait été sectionnée. Je dus faire désigner de braves concitoyens pour monter la garde tout au long de cette ligne. Les communes de Saint-Aaron et de Saint-Alban durent également fournir leur contingent. La sanction devait être maintenue jusqu'à la découverte des coupables.

Je me décidai après quelques jours à prier Monsieur Henri Avril de venir avec moi trouver le nouveau commandant d'armes : le colonel du régiment lui logeait au château de Vulpian.

Nous fûmes très correctement reçus par ce colonel, qui parlait couramment le français. Nous lui demandâmes d'arrêter une sanction que nos concitoyens ne méritaient pas. Et nous insistions sur le fait que le fil n'avait pas été coupé sur le territoire de Lamballe.

La conversation entre le colonel et nous devenant assez libre, Monsieur Avril et moi-même fîmes connaître à notre interlocuteur la façon de faire de X..., ex-officier français, et lui demandâmes ce qui se serait passé en Allemagne si un officier allemand avait agi de cette façon. La réponse du colonel fut rapide et nette :

« Cela n'aurait pas duré vingt-quatre heures... ».

Bref, en quittant le colonel, Monsieur Avril et moi-même obtenions la levée de la sanction de garde. Nos bons compatriotes lamballais l'apprirent avec joie.

En juillet 1944, les choses se gâtaient de plus en plus pour les Allemands. Notre lieutenant de Place déjà irrité par le débarquement allié devenait difficile. Il paraissait très soucieux et noyait ses soucis dans de fortes libations. Son soldat interprète qui parlait le français d'une façon parfaite, ayant été élève de la Sorbonne, à Paris, lui tenait journellement compagnie en ces heures sombres. D'apparence cordiale cet interprète était peu franc et très dangereux. Je me méfiais beaucoup de lui et me tenais en sa présence sur une sage prudence. Il aurait facilement, je crois, conseillé à son lieutenant des actes malveillants à l'égard des Français. J'étais là heureusement pour contrecarrer son influence malfaisante.

Bref en ces jours de 1944, le lieutenant me donnait des consignes que je ne pouvais pas accepter. Il voulait par exemple obliger les habitants à ne pas fermer à clef leurs demeures le soir, de façon qu'on pût y entrer à tout heure.

Je discutai très fermement cette question avec lui et j'obtins que les maisons seraient fermées à clef le soir, mais susceptibles d'être ouvertes en cas de réquisition de l'autorité allemande.

A partir du 20 juillet, les cantonnements allemands commencèrent à se vider de leurs occupants. Le régiment d'infanterie (dont nous avions Henri Avril et moi vu le colonel quelques semaines auparavant) venait de quitter Lamballe.

Les alliés qui avaient débarqué à Caen le 6 juin, après quelques jours assez difficiles, s'enfonçaient de plus en plus dans les lignes germaniques, et celle-ci cédaient dans le Calvados et dans la Manche.

C'est à cette période que se produisit un terrible incident, un soir vers dix heures, sur le terrain de la ferme du Plessis, en Maroué et auprès de Lamballe. L'automobile du lieutenant de Place, remplie de soldats excités, passa à toute vitesse devant chez moi, route de Saint-Brieuc, et tourna dans le chemin allant au Plessis. Les occupants de cette auto tiraient des coups de revolver. Moi, voisin du lieu, et les autres voisins nous nous demandions ce qui se passait.

Nous apprîmes alors que le grand Lieutenant fortement pris de boisson et ses soldats cherchaient des résistants français qu'on leur avait

dit être dans les parages. Qu'y avait-il de vrai? Nous ne le savions pas. Ce qui est certain c'est que les coups de révolver furent très nettement entendus par nous, et que le lendemain de très bonne heure nous apprîmes que deux braves hommes du Plessis avaient été blessés mortellement par les soldats allemands en furie, et qu'un enfant de huit ans avait été abattu comme un chien dans une petite allée du jardin, où il s'était blotti, effrayé. La balle de révolver tirée à bout portant avait traversé le crâne du pauvre petit, près de la bonne, et de Monsieur et Madame de la Gatinais, du Plessis.

Les choses s'étaient passées sur le territoire de la commune de Maroué, et non sur celui de Lamballe, le maire de Maroué fut convoqué avec Monsieur et Madame de la Gatinais, le lendemain à la Kommandantur de Lamballe. Le lieutenant de Place était considéré comme l'auteur de l'assassinat de l'enfant, et celui-ci, (à jeun le matin) se défendit avec acharnement d'être l'auteur du crime.

Pour moi, en ma qualité de maire de Lamballe, je me fit un devoir d'aller dès la première heure du jour saluer au Plessis les dépouilles mortelles des trois malheureuses victimes. Et je prenais toutes dispositions pour que fussent faites au petit assassiné, (qu'on devait enterrer à Lamballe) des obsèques solennelles et grandioses. Ces obsèques eurent lieu le 1^{er} août 1944 à quinze heures de l'après-midi; une foule d'environ 4.000 personnes y assistait, foule en tête de laquelle je m'étais placé, entouré de mes adjoints et de mon conseil municipal. Henri Avril, grand soldat et grand chef de la guerre 1914-1918, marchait devant moi, portant dans ses mains crispées par l'émotion, le drapeau français.

Quelle réponse magnifique au crime crapuleux de la veille! Quel soufflet la France administrait à la Germanie d'Hitler et de ses suppôts! Le lieutenant allemand n'osa pas venir accompagner le corps de la petite victime...

Je ne revis pas cet officier avec lequel je ne pouvais plus me permettre d'avoir le moindre rapport administratif et je comptais ne plus avoir à lui adresser la parole.

On ne voyait plus en ville que quelques rares soldats allemands. Tous les services avaient l'air de plier bagages. Les armées alliées avançaient très vite. Leur poussée était irrésistible.

Mais le 5 août, à huit heures du matin, alors que j'étais encore à mon domicile particulier, rue du Docteur Lavergne, j'entends sonner très fortement à ma porte. Ma femme va ouvrir... Et qui a-t-elle devant les yeux? Henri Avril qui affolé venait me chercher... Je m'avance vers lui; avec force il me crie:

« Monsieur le Maire, vite à la Kommandantur! Il vous faut immédiatement voir le lieutenant de la Place car un sous-officier allemand veut faire sauter tout le quartier Saint-Martin... Allons vite... Arrêtons la catastrophe avant qu'elle se produise! ».

Avec Henri Avril je cours à la Kommandantur. Je demande violemment le commandant de la Place, qui arrive tout de suite. Je lui fait dire par son interprète ce dont il était question; j'avais près de moi Monsieur

Henri Avril, Monsieur Eugène Gouret, adjoint, Monsieur François Aufferay, négociant. Je supplie l'officier allemand de se rendre immédiatement à Saint-Martin pour éviter à notre ville un terrible malheur; le lieutenant part aussitôt avec son auto. Et tous les quatre, en proie à la plus vive émotion, nous attendons le résultat dans le bureau de la Kommandantur.

Quelques minutes après le lieutenant était de retour et s'adressant à moi il me dit :

« Monsieur le Maire, soyez tranquille, aucun malheur ne se produira. J'ai désarmé le sous-officier qui allait commettre le malheur, et lui ai enlevé son commandement. Je ne voulais pas avant de quitter Lamballe voir un des quartiers de la ville sauter... Je ne suis pas un bandit, pas plus que je ne suis un assassin d'enfant ».

Ces paroles nous étonnèrent dans la bouche d'un officier allemand que la rumeur accusait du meurtre du jeune enfant du Plessis.

Je remerciai l'officier, et nous le quittâmes. Jamais je ne l'ai revu. Il dut s'en aller de la ville avec sa troupe, dans l'après-midi du 5 août.

Ce même jour alors que régnait dans la ville une très forte effervescence, je fus très surpris de recevoir à ma pharmacie, vers les onze heures, la visite de Monsieur et Madame X..., tout penauds, qui venaient me demander de leur permettre d'avoir chez moi, dans mon laboratoire, une entrevue, en ma présence, avec Monsieur Henri Avril.

Je ne voulus pas refuser de leur donner satisfaction, et je fis appeler Monsieur Henri Avril, qui arriva presque aussitôt.

Nous passâmes donc tous les quatre dans mon arrière-pharmacie.

Devant moi furent échangées les paroles suivantes, entre les X..., Henri Avril et moi-même.

Madame X... :

« Monsieur Avril, mon mari et moi sommes très inquiets. Nous avons voulu avoir au plus tôt un entretien avec vous, en présence de Monsieur le Maire. Nous ne sommes pas rassurés sur notre sort. Nous venons vous demander votre protection, car nous savons votre influence sur ceux de vos concitoyens qui appartiennent à l'armée clandestine. Pensez-vous Monsieur Avril que nous puissions rester à Lamballe au moins pendant quelques jours? »

Monsieur Avril :

« Madame, en présence de Monsieur le Maire, je crois devoir vous donner un bon conseil : quittez la ville au plus vite. Étant donné l'état de surexcitation de la population et de certains résistants vous pourriez votre mari et vous-mêmes vous faire « descendre ». Partez aujourd'hui ; demain il pourrait être trop tard ».

Madame X... :

« Mais Messieurs nous n'avons fait aucun mal à la population ! Nous n'avons fait arrêter ni fusiller personne ! Pourquoi nous en vouloir autant? »

Monsieur Avril:

«Madame, je reconnais que vous n'avez fait fusiller personne, et que, à Lamballe, vous auriez pu faire plus de mal, étant donné votre influence considérable à la Kommandantur. Mais vous avez bien souvent votre mari et vous-même énervé la population par votre esprit allemand. Vous agissiez en vrais Germains. De votre part à vous Madame, cela pouvait se concevoir, car vous êtes Allemande et deux de vos fils du premier lit sont officiers dans l'armée allemande. Mais cette façon de se comporter n'était pas admissible de la part de votre mari, officier français, venu ici se mettre à la solde de l'ennemi. C'est à votre mari surtout que la population en veut».

Monsieur le Maire:

«Assurément c'est vous, monsieur X..., qui êtes le plus visé, car notre population ne pardonne pas à un officier français de s'être transformé en officier allemand et d'avoir agi comme tel».

«Rappelez-vous votre attitude très arrogante quand vous veniez me donner vos ordres pour le travail de nos hommes requis. Combien de fois ne m'avez-vous pas dit: «Allons Monsieur le Maire, il faut faire exécuter les volontés des autorités occupantes. Ce n'est pas vous qui commandez; c'est Nous!». Rappelez-vous aussi le jour de la grande réunion à la mairie; réunion que j'avais provoquée pour combattre vos excessives demandes, et réunion à laquelle vous vîntes en qualité de représentant officiel de l'armée allemande. Rappelez-vous enfin cette rage cynique avec laquelle vous me dites après cette réunion qui vous avait littéralement assommé: «Monsieur le Maire, si les douze hommes de Lamballe qui manquaient ce matin au travail, ne sont pas à quatorze heures devant la Kommandantur nous prendrons d'immédiates sanctions». Croyez-vous monsieur X... que ce sont-là des choses qu'on oublie?»

Madame X...:

«Alors Messieurs je comprends qu'il est préférable que nous partions immédiatement».

Monsieur Avril:

«Oui, quittez tout de suite Lamballe si vous tenez à avoir la vie sauve. En Allemagne un officier allemand aurait eu votre attitude, Monsieur X..., à l'égard de son pays, son compte eût été vite réglé. Je vous donne là l'opinion d'un colonel allemand exprimée au château de Vulpian, à Monsieur le Maire et à moi-même...».

L'entretien prit fin. Monsieur et Madame X... quittèrent ma pharmacie vers les onze heures trente. Comment s'en allèrent-ils de Lamballe? Nous avons cru savoir qu'ils partirent tous deux sous la protection des derniers soldats allemands, qui vidèrent les lieux en même temps que le commandant de Place, le grand lieutenant.

Je ne revis pour ma part X... et sa femme qu'en janvier 1945, lorsqu'ils furent jugés en cour de justice, et qu'ils s'entendirent condamner: lui aux travaux forcés à perpétuité; elle à quinze ans de travaux forcés. J'avais été appelé comme témoin à charge, et je n'hésitai pas en présence de la Cour et de mille personnes à traiter X... de traître, et la X... d'espionne.

Le 6 août 1944, persuadé qu'il ne restait plus de troupes allemandes ni à Lamballe ni dans les environs je décidai de replacer le drapeau français au balcon de l'Hôtel de Ville.

Je convoquai adjoints, conseillers municipaux, ouvriers municipaux, personnalités de la ville, services divers administratifs et toute la population à assister à quatre heures de l'après-midi à la cérémonie de la remise du drapeau. 4.000 personnes environ répondirent à mon appel. Toutes les cloches de la ville annoncèrent l'heure de l'heureux événements. J'eus l'immense bonheur et le très grand honneur de replacer de mes propres mains nos Trois Couleurs Françaises au balcon de la mairie.

Et du haut de ce balcon j'exprimai les sentiments que j'éprouvais et que la foule, rassemblée sous mes yeux, éprouvait aussi. Mon allocution fut sans doute très appréciée, car elle fut couverte par des tonnerres d'applaudissements. Mon âme de Français exultait d'avoir pu réparer, ce 6 août 1944, l'affront allemand du 18 juin 1940.

Les journées des 6 et 7 août 1944, furent pour Lamballe de très grosse effervescence, je dirais même d'émeutes, aux cours desquelles de grandes joies furent éprouvées en même temps que des actes exagérés furent commis en guise de sanction.

Je ne pus les empêcher; je n'aurais pas été écouté. Depuis vingt-quatre heures nos deux groupes de FFI, commandés par les capitaines Gilles et Marcel (MM. Billaud et Ange Gouret) avaient pris possession de la cité. Ces groupes recevaient leurs instructions de Monsieur Henri Avril, qui était à son poste de président du Comité départemental de la Libération.

Ce même 6 août à six heures du soir, Monsieur Avril et moi-même recevions officiellement à l'Hôtel de Ville les deux groupes de Résistance Locale. Le Comité départemental de la Libération me confirmait dans mes fonctions de maire de Lamballe.

7 août 1944: dix-neuf heures.

Les esprits commençaient à se calmer. La vie de notre cité redevenait presque normale. Le soir à dix-neuf heures trente je regagnais mon domicile particulier, rue du Docteur Lavergne. Nous étions assez nombreux chez moi, car mes neveux J. Arcelin et L. Boinet avaient momentanément abandonné leurs demeures, où depuis une semaine ils ne s'étaient pas sentis en sécurité. La bonne vieille Madame Boinet, quatre-vingt-treize ans, était aussi avec nous. Nous étions donc à table ce soir-là, lorsqu'on vint sonner à ma porte d'entrée. La bonne me fait savoir que deux officiers français et américains me demandaient. Je me rends à mon bureau où ces messieurs avaient été introduits. J'avais eu à peine le temps de m'incliner que l'officier français, un colonel, grand, mince, distingué et d'allure jeune, me dit:

« Je viens saluer le Maire de Lamballe au nom du général De Gaulle et au nom du général Koenig ».

« Monsieur le Maire, (me dit à son tour l'officier américain), je viens vous saluer au nom de l'armée américaine qui dans quelques jours fera son entrée dans votre ville ».

Ma réponse ne se fit pas attendre :

« Messieurs, je vous remercie du grand honneur que vous faites à notre ville et à son maire ; j'ai grande joie à vous accueillir et je vous invite à bien vouloir accepter de venir vous asseoir à ma table familiale...

Nous allons interrompre pendant quelques instants notre repas déjà commencé, de façon à pouvoir le continuer avec un menu élargi à la mesure et à la qualité de nos hôtes ».

Une heure après le repas reprenait dans la joie générale, après que j'eus fait les présentations d'usage. Le repas se terminait vers les onze heures trente du soir, et d'un commun accord nous décidions pour le lendemain matin à dix heures la réception, à l'Hôtel de Ville, de nos deux illustres visiteurs. Ange Gouret (capitaine Marcel) qui avait eu à venir me voir le 7 août à huit heures du soir, dîna avec nous et je lui donnai la mission d'alerter les services de la mairie et la ville pour la grande réception du lendemain matin, dix heures.

Jamais je ne vis dans Lamballe tant d'animation et d'entrain que dans ces premières heures du 8 août 1944. La grande nouvelle s'était répandue comme une traînée de poudre dans tous les quartiers de la ville. Et lorsque vers dix heures moins le quart, les cloches se mirent à sonner j'avais plaisir à constater en arrivant place de la Mairie que plus de 3.000 personnes étaient déjà présentes, alors que toutes les autorités de la ville avaient déjà pénétré dans le grand salon, à gauche, de la mairie.

A dix heures précises, le colonel français et le commandant américain arrivaient à l'Hôtel de Ville. Je les recevais quelques instants dans mon cabinet, leur présentais les autorités et personnalités de la cité, et tous nous montions dans la salle du conseil municipal.

Nous prîmes place alors au grand balcon, autour des drapeaux français et américain. La place de l'Hôtel de Ville était noire de monde. Je pris le premier la parole pour saluer nos visiteurs, et faire acclamer les noms du général De Gaulle, du général Koenig, et l'armée américaine ainsi que toutes les troupes alliées.

Le colonel français et le commandant américain me répondirent par de vibrantes et charmantes allocutions. Une formidable Marseillaise termina la cérémonie. Je descendis reconduire nos visiteurs qui eurent peine à gagner leurs autos. Ils furent inondés de fleurs. Ils n'avaient pu recevoir ailleurs accueil plus chaleureux.

Le peuple de Lamballe en ces trois circonstances :

— le 6 août : remise du drapeau à l'Hôtel de Ville et réception des FF1 devant l'Hôtel de Ville,

— le 8 août : réception des représentants du général De Gaulle et de l'armée américaine,

s'était comporté en vrai peuple français et en ennemi n° 1 du régime nazi et de la collaboratoïn allemande nazie.

Plus que jamais je me sentais très fier d'avoir été son maire depuis le 18 mai 1935, c'est-à-dire aux heures dures de l'Occupation, mais aussi aux heures glorieuses de la Libération.

En regagnant mon domicile tranquillement le 8 août à dix-neuf heures, je songeais à tous ces événements que je venais de vivre depuis le 18 juin 1940, et je me sentais heureux d'avoir pu éviter à ma bonne ville de Lamballe les soucis et les grands malheurs que d'autres nombreuses villes avaient connus. Je me trouvais véritablement très satisfait. J'avais évité à des concitoyens :

- les prises d'otages,
- les grosses amendes qui auraient saigné la cité,
- les prolongations des deux séries de garde de nuit commencées,
- l'envoi en Allemagne d'un seul de mes employés de mairie au titre de S.T.O.,
- l'évacuation de nos bons vieux de soixante-cinq ans et plus,
- la destruction du quartier Saint-Martin,
- la prise par l'occupant de nos écoles.

Et je me félicitais aussi de m'être occupé des communes rurales du canton ; j'avais fait diminuer les prestations allemandes dont elles étaient frappées ; j'avais fait libérer certains maires ruraux qui avaient été incarcérés ; j'avais obtenu la diminution du nombre de leurs requis, pour les travaux allemands ; j'avais défendu avec acharnement la cause des ruraux qui avaient été si malmenés par l'occupant.

Tout cela ne signifie-t-il pas avoir fait journellement de la résistance à l'armée d'occupation ?

Pourquoi a-t-il donc fallu que la ville de Lamballe qui s'était à peu près bien tirée de la triste période de l'occupation allemande ait dû à déplorer le martyre d'un de ses fils :

Yves Charpentier

En présidant l'apposition sur la maison natale de Yves Charpentier, d'une plaque commémorative, je m'étais fait un devoir de rendre à sa mémoire l'hommage qui convenait.

LÉON PASCAL — Maire Honoraire de Lamballe
Le 2 juin 1945.

Nota — Léon Pascal, Maire de Lamballe du 18 mai 1935 au 19 mai 1945)

Tel est le résumé de la période d'occupation allemande à Lamballe. Ce document imprimé sera déposé à la mairie de la ville, et les générations qui suivront pourront en prendre connaissance.

Puissent ces nouvelles générations n'avoir pas à connaître les horreurs d'une nouvelle guerre mondiale et le martyre moral d'une autre occupation de notre ville par une armée étrangère.

Je dois pourtant signaler que pendant toute la guerre et les cinquante mois d'occupation, un comité local des prisonniers de guerre a fonctionné sous la présidence du maire de Lamballe, comité fait de l'union du comité des anciens combattants et du comité de la croix-rouge.

Ce comité fut très actif; les prisonniers rentrés dans leurs foyers en ont été les heureux bénéficiaires.

Je me dois aussi de signaler que le premier officier général français que j'eus l'honneur et la joie d'accueillir à Lamballe, dès la Libération du territoire communal fut le Général Borgnis-Desbordes.

Après que sur la place du marché il eut passé en revue les deux groupes de la résistance locale, je le reçus officiellement dans mon cabinet à l'Hôtel de Ville, et lui décernai le titre de citoyen d'Honneur de la ville de Lamballe, en le priant de signer le registre de nos délibérations municipales.

Ce titre officiel lui fut confirmé par l'assemblée municipale réunie en séance plénière quelques jours après.

Le Général Borgnis-Desbordes, devenu en 1950 Gouverneur Militaire de Paris, fut de nouveau reçu officiellement par la ville de Lamballe, le 18 mai 1952, alors qu'il venait présider dans cette ville la réunion générale de l'Amicale des anciens du 71^e Régiment d'Infanterie.

L. Pascal
Maire Honoraire de Lamballe.

...Monsieur Le Président et les membres du Comité responsables de la publication, ont décidé de publier dans les colonnes de ce bulletin, les notes, mémoires, de Monsieur Léon Pascal, maire de Lamballe durant la guerre de 1939-1945.

Ce document inédit, reproduit dans son intégralité, n'a subi aucune correction.

«L'Association des Amis du Vieux Lamballe et du Penthivère» qui effectue lors de ses travaux, des recherches sur le passé historique de Lamballe et du Penthivère, a acceptée de faire paraître, quarante ans, après, ces déclarations, qui relatent les faits authentiques qui doivent prendre place dans «L'Histoire de la Cité». Elles n'engagent que leur auteur, et ne visent ni les personnes, ni les familles, ni les faits.

Monsieur Léon Pascal, condamne avec juste raison l'Allemagne Nazie de Hitler et de ses suppôts, qui a engendré la haine, le malheur, et la guerre avec toutes ses cruautés.

Réjouissons-nous, de connaître aujourd'hui des relations humaines de nos deux peuples respectables, constructives, dans la considération et dans le respect, pour l'avenir de nos enfants.

Réjouissons-nous, du geste de la main tendue du Général de Gaulle au peuple allemand, de l'échange de nos cultures, du rapprochement de nos jeunes, du jumelage de nos villes.

Un affreux régime est passé, tirons en les conséquences :

« Plus jamais la guerre ! » — « Aimons-nous ! ».

Comme le cite un slogan touristique allemand

« Mieux vaut faire l'Amour que la Guerre ».

Peut-être un jour, verrons-nous le jumelage de Lamballe avec une ville allemande... ?